



## **Chartes d' OLHB**

**Article 1** – La présente charte a pour but de définir les obligations et devoirs des adhérents, représentants légaux, les personnes d'encadrement et participants aux transports, les entraîneurs et les membres du bureau.

### **Article 2 – Participation**

Pour participer aux activités de la section (entraînements, compétitions, stages, sélections...), il faut être licencié(e) auprès de la Fédération Française de Handball et à jour de sa cotisation. Tout joueur ou joueuse n'ayant pas réglé sa licence après trois entraînements consécutifs au club ne pourra poursuivre les entraînements et/ou participer aux matchs sans avoir acquitté sa cotisation.

Tout joueur ou joueuse et son responsable légal devra valider la charte du handballeur.

### **Article 3 – Entraînements et compétitions**

Les entraînements ont lieu dans le gymnase rue Fouchard 45 570 Ouzouer Sur Loire

Les compétitions se déroulent suivant les calendriers émis par les instances départementales, régionales ou nationales. Les horaires et lieux des compétitions sont portés à la connaissance des adhérents et des parents chaque année en début de saison ou au moins en temps utile en cas de changement impromptu. Cette information se fait soit de manière individuelle, soit par voie d'affichage dans le gymnase ou bien sur le site internet du Club.

### **Article 4 – Responsabilités**

Les adhérents ainsi que les dirigeants doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

L'utilisation de chaussures de sport propres est obligatoire pour évoluer sur le terrain des différents gymnases.

L'utilisation de la résine lavable à l'eau est tolérée au niveau de l'air de sport du gymnase d'Ouzouer sur Loire. Cependant, il est impératif de respecter l'interdiction de résine dans certains gymnases des clubs recevant.

Les dégradations sont imputables au club, qui se retournera le cas échéant contre les auteurs en cas de faute intentionnelle. Si les dégradations sont commises par un adhérent mineur, la responsabilité des parents ou des représentants légaux est engagée.

La responsabilité civile du club et de ses dirigeants commence à partir du moment où les adhérents pénètrent dans les locaux du club ou ceux mis à sa disposition. Elle cesse à partir du moment où les adhérents quittent les locaux. Pour les entraînements, la responsabilité du club est limitée aux horaires communiqués aux licenciés (ou parents ou représentants légaux).

Respecter les transports en commun (et individuels) mis à disposition dans le cadre des déplacements pour lesquels manger et boire sont interdits durant les transports.

Dispositions relatives aux mineurs : Les parents ou représentants légaux restent responsables de leurs enfants jusqu'à leur entrée dans les locaux après s'être assurés de la présence effective d'un dirigeant de la section sur les lieux d'entraînement ou de la compétition et à partir de leur sortie de ceux-ci.

Dispositions relatives aux déplacements : La responsabilité du club ne pourra être engagée qu'à partir du point de rassemblement désigné. Elle prendra fin pour le retour au point de dislocation, les dispositions relatives aux mineurs restent valables.

Après les rassemblements, les entraîneurs ou encadrants doivent s'assurer de la récupération des plus jeunes par des représentants légaux ou bien des personnes de confiance désignées par ces derniers. En cas de doute les entraîneurs ou encadrant peuvent être amenés à contacter les responsables légaux pour confirmation.

#### **Article 5 – Suppression d'entraînement ou de compétition**

Modification d'horaire et de lieu L'information est communiquée dans la mesure du possible aux adhérents et aux parents par les dirigeants de l'équipe. En tout état de cause il est recommandé aux parents de s'assurer de la présence effective d'un dirigeant de la section sur les lieux d'entraînements ou de la compétition, ou au point de rassemblement pour les déplacements

#### **Article 6 – Cotisations**

Elles sont fixées chaque année par l'assemblée générale du club.

Le règlement de la cotisation doit se faire en début de saison, ou du moins lors du dépôt du dossier d'inscription de l'adhérent.

#### **Article 7 – Assurance**

Pour être assuré, il faut être adhérent au club et être licencié. Le joueur est assuré par la licence FFHB pour tout problème survenu dans le cadre des activités proposées, et sous réserve d'une déclaration d'accident établie dans les 5 jours. . (Il est possible de souscrire une assurance complémentaire – se renseigner auprès d'un responsable de la section)

#### **Article 8 – Enfants mineurs**

Toute inscription pour un enfant mineur devra être faite par un des parents qui prendra connaissance de ce règlement.

#### **Article 9 – Frais de mutation**

**Le cout de mutation (environ 130 €) est à la charge du licencié.**

**Le club peut décider de prendre cette charge à ses frais, à condition que le nouveau licencié s'engage pour une durée de 2 ans minimum ou bien s'investit bénévolement dans les actions de développement du club .**

**Dans tous les cas un chèque de cautionnement du montant sera demandé au licencié concerné au début de son inscription.**

## La Charte du handballeur

En tant que joueur/joueuse de OLHB, je m'engage à :

- respecter les règles du jeu, sans tricher Ces règles organisent l'affrontement physique en évitant qu'il ne dégénère en bataille : le sport n'est pas la guerre.
- respecter l'équipe adverse et mon vis-à-vis en cours de jeu L'estime sportive pour mon adversaire renforce le mérite que j'aurai éventuellement à le vaincre.
- respecter mes partenaires Sans eux, mon équipe ne pourrait exister. J'accepte donc d'évoluer avec tout le monde, sans porter de jugement sur le niveau de chacun.
- respecter mon/mes entraîneur(s) Ce respect se témoigne par des choses simples : dire bonjour en arrivant, au revoir en quittant l'entraînement, prévenir en cas d'absence, m'excuser en cas de retard, être à l'écoute de ses consignes, apporter mon aide au rangement du matériel etc... - être ponctuel aux entraînements et au rendez-vous des matchs.
- m'engager physiquement dans l'activité, sans recourir à la brutalité.
- me mettre au service de l'équipe Une équipe est un corps collectif dont je suis un membre.
- m'entraîner régulièrement, selon la discipline de l'équipe et les directives de mon entraîneur L'entraînement est une discipline librement choisie qui vise à développer mes compétences et celles de toute l'équipe.
- respecter les locaux et le matériel mis à ma disposition pour pratiquer mon sport Le matériel mis à ma disposition ne m'appartient pas. Il est utilisé par l'ensemble des membres du club. Le respecter est donc primordial.
- ne pas discuter en cours de match les décisions de l'arbitre. L'arbitre peut faire des erreurs, tout comme les joueurs. Discuter ses décisions ne sert à rien. Mieux vaut se concentrer sur le terrain et ne passe disperser en critiquant les décisions arbitrales.
- ne pas provoquer mon adversaire et ne pas répondre à ses éventuelles provocations Je ne le pousse pas à sortir des règles que je respecte moi-même.
- avoir un comportement respectueux lorsque je suis en dehors du terrain Encourager son équipe ce n'est pas critiquer l'arbitrage, les joueurs de son club ni provoquer les autres joueurs ou spectateurs.
- Essayer d'assister aux compétition et matchs du club : Le club comprend plusieurs sections sportives, avec enfants et séniors qui pratiquent plusieurs compétitions ou matchs les week-ends. Il est toujours appréciable d'avoir du public. Merci aux jeunes d'encourager leurs équipes et aux séniors de soutenir leurs futurs coéquipiers.
- Avoir une tenue adaptée à l'entraînement et compétition : Jogging, tee-shirt, short, chaussures de sport extérieur et chaussures de sport intérieur, afin de respecter le règlement du gymnase.
- Dans la mesure du possible, participer aux événements du club et en devenir acteur en m'impliquant dans son fonctionnement. Je n'hésite pas à proposer ma contribution en fonction des besoins.

## Les parents dans le projet

Engager votre enfant dans notre projet ne peut se faire sans vous:

- chaque joueur a besoin de votre soutien pour l'accompagner, le soutenir quand c'est dur, l'encourager dans l'organisation étude/sports... " Dans les tribunes, à Ouzouer sur Loire comme en déplacement, vous êtes un exemple non seulement pour votre enfant mais aussi pour l'ensemble de ceux qui sont présents dans la salle.
- Encourager et soutenir son équipe n'est pas hurler sur un joueur qui a fait une erreur, critiquer l'arbitre et ses décisions, avoir des propos irrespectueux sur l'équipe adverse ou envers d'autres spectateurs. Avoir un comportement respectueux envers l'ensemble des acteurs est primordial
- Il est clair que vous ne serez pas toujours d'accord avec les décisions des entraîneurs...sachez que nous formons une équipe qui se réunit et échange régulièrement au sujet des différentes équipes du club. Les entraîneurs en sont les responsables sportifs et c'est à eux que vous pourrez vous adresser en cas de problème.
- Nous vous demandons d'éviter les critiques irrespectueuses, surtout devant les/vos enfants ; cela n'apporte en général rien du tout. Personne ne sera irréprochable sur la saison et c'est en communiquant le plus positivement possible que l'association fonctionnera sereinement.
- " Nous sommes persuadés que combiner les études et les entraînements au sein de l'association est tout à fait possible et favorise même de bons résultats scolaires car cela incite les joueurs à s'organiser. Au cas où vous souhaiteriez en parler, de multiples exemples existent dans le club et vous pourrez être « rassuré » sur notre souhait d'être à votre écoute dans ce domaine.
- Enfin, il est évident que nous ne nous accordons pas le droit d'intervenir dans l'organisation de votre vie familiale. Cependant, si vous en avez la possibilité, nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir le plus rapidement possible en cas d'absence. Les calendriers des championnats sont visibles via le site Internet du club et sont mis à jour régulièrement. De ce fait, en cas d'incompatibilité, il y a toujours moyen de trouver une solution si nous sommes prévenus à temps.
- Nous sommes de facto « partenaires » dans l'éducation de vos enfants : ceux-ci passent quelques heures au club par semaine et c'est loin d'être négligeable. Toute une série de points pourrait ainsi être l'objet de convergences afin que nous allions dans le même sens en sachant que nous ne cherchons absolument pas à nous substituer à votre rôle.
- Dans la mesure de mes disponibilités, j'accompagne les déplacements de l'équipe de mon enfant et si la logique le nécessite, le participe à la sécurité du groupe

Mon club est une entité dont le but est que tous les membres puissent s'épanouir, et c'est à chacun de s'impliquer pour y parvenir

- Date :

- Nom et Prénom :

Signature licencié :

- Nom et Prénom du représentant légaux

Signature du représentant légaux

PS document à remettre après signature à l'entraîneur